

Dans le Comminges, l'usine de bûches densifiées Cimaj échauffe les esprits

Publié le lundi 17 mars 2025 à 17h30min par [Johanna Decorse](#)

L'usine de bûches densifiées, qui doit démarrer son activité cet été à Estadens, au sud de la Haute-Garonne, continue de faire débat. L'entreprise toulousaine Cimaj va y investir 6 millions d'euros et promet une installation « 100 % écologique ». Malgré le feu vert de la préfecture, ses détracteurs s'interrogent sur ses approvisionnements en bois et la jugent inconciliable avec le parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, en cours de construction.

À l'approche d'Estadens, des banderoles ont été déployées entre les arbres et sur les portails des maisons. « Cimaj, forêts et PNR en danger » ou encore « Cimaj carnage », peut-on lire en grosses lettres depuis la route départementale qui serpente vers Aspet, entre collines et vallons. Depuis novembre 2024, l'implantation d'une usine de bûches de bois densifié portée par l'entreprise toulousaine Cimaj fait débat parmi les habitants des cinquante-trois villages de la communauté de communes Cagire Salat Garonne. La collectivité y voit un projet « vertueux » et son président, François Arcangeli, se dit même « très fier » de son arrivée, en phase selon lui avec « la stratégie de transition énergétique et de développement économique » des élus communautaires.

Incarnée par le collectif Cagire sans usine, la contestation a pris la forme de pétitions, de réunions publiques ou de rassemblement déguisé comme le 26 février dernier aux abords du chantier, dans la zone artisanale du Cap d'Arbon, située en surplomb du village d'Estadens. En costume de garde champêtre, de robin des bois ou d'expert de la police scientifique, une centaine d'opposants étaient venus constater « le crime écologique, démocratique et paysager » que constitue pour eux l'arrivée de cette usine au pied du pic de Cagire, sommet tutélaire du Comminges qui culmine à 1912 mètres.

Gilles Sère, propriétaire d'une maison située à 175 mètres de la future usine, mais résidant dans l'agglomération toulousaine, faisait partie du cortège. « Je connais personnellement le maire du village. À aucun moment je n'ai été informé de ce projet d'usine. Tout a été fait pour avancer masqué. Il n'y a pratiquement plus de scieries dans les vallées du Ger et du Job, la ressource en déchets de bois se tarit. Si Cimaj n'avait l'intention que d'utiliser des déchets de bois, elle se serait installée plus près de l'autoroute. Son idée est d'aller taper dans la forêt », assure ce natif du Comminges, actuellement directeur des services techniques de la ville de Cugnaux.

Quels approvisionnements ?

Ses inquiétudes sont partagées par d'autres opposants qui dénoncent les « impacts négatifs » de la future usine sur leur qualité de vie et sur leur territoire rural « préservé ». Ils alertent sur « la mort programmée du tourisme local », compromis selon eux par l'installation et ses deux

cheminées de 11 mètres de haut, véritable « verrue dans le paysage », et redoutent les nuisances et les problèmes de sécurité liés aux rotations des camions 38 tonnes plusieurs fois par jour. Mais surtout, ces riverains s'interrogent sur l'origine de la matière première utilisée dans l'usine pour faire fonctionner la chaudière biomasse qui séchera les déchets de bois, sciures et copeaux, avant qu'ils ne soient pressés et compactés pour former des bûches densifiées commercialisées par Cimaj sous la marque Bricafeu.

Ils craignent que l'industriel, une fois installé au plus près de la ressource, n'aille se servir en bois dans les forêts pyrénéennes à la fois pour alimenter son séchoir et pour les broyats. C'est d'ailleurs ce que laisse entendre le dossier de demande d'enregistrement ICPE déposé à l'automne par Cimaj et validé le 26 février par la préfecture de Haute-Garonne. L'usine étant susceptible de générer des risques ou de provoquer des pollutions, elle est en effet soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

« Dans le dossier de Cimaj, les sources d'approvisionnement du tonnage entrant pour la production des bûches comme pour l'alimentation de la chaudière biomasse ne sont pas déclarées », souligne le collectif Cagire sans usine, en pointant « les imprécisions » de l'industriel. Et celui-ci y explique noir sur blanc, dans ce même document, que son « unité transformera des rondins en bûches de bois densifié ». Au chapitre de la gestion des risques incendie, il indique aussi que « les stocks de matières combustibles sur le site » seront bien composés de bois broyé mais aussi de « grumes de bois ».

Sujet « tabou »

De quoi éveiller les suspicions des habitants d'Estadens et des communes voisines d'Aspet, de Couret, de Figarol ou encore de Chein-Dessus, où Alexis Saurine, le futur directeur de l'usine, a domicilié en janvier 2024 sa société d'exploitation forestière, Sylvabois Occitanie. C'est par le biais de cette structure que l'entrepreneur, enfant du pays, « dans le bois depuis 26 ans », s'est associé à Cimaj pour créer la SAS Bricafeu qui exploitera l'installation.

Le démarrage des travaux de construction fin novembre, avant la clôture de la consultation publique sur la demande d'enregistrement ICPE et sa validation par les services de l'État, n'a pas apaisé les doutes des opposants. Ils jugent le chantier « illégal ». Au pied de Cagire, les Commingeois sont plus que jamais divisés sur l'arrivée de cette installation, devenue en quelques mois « l'usine de la discorde ». Le collectif Cagire sans usine affirme que plus de la moitié des 430 inscrits sur les listes électorales d'Estadens a signé sa pétition papier. Arrivé il y a huit ans dans le village et marié à une « native », José en fait partie. « Nous n'avons pas été consultés pour ce projet d'usine. Il ne s'agit pas de changer la couleur des massifs de fleurs mais d'une installation qui va changer le paysage à vie », s'inquiète-t-il. L'autre partie de la population, favorable à Cimaj, est pour l'instant plus silencieuse et peu encline à s'exprimer. « On sait qui pense quoi mais quand on boit le café ensemble, on ne parle plus de l'usine, c'est devenu un sujet tabou », explique José. Dans le bourg voisin d'Aspet, les commerçants entendent tous les sons de cloche mais se gardent bien de donner leur avis.

Face aux arguments des opposants, l'entreprise Cimaj défend son projet et invoque le « syndrome Nimby » chez des habitants réfractaires à l'idée d'une usine près de chez eux. « Notre unité répond au cahier des charges, elle ne générera aucune nuisance. À Toulouse, Cimaj exerce son activité à dix mètres des maisons et cela ne pose aucun problème. Il n'y aura ni odeur ni bruit à part celui des sept camions qui arriveront et repartiront chaque jour.

L'usine fonctionnera en deux huit, jamais le week-end », assure Alexis Saurine, son futur directeur associé.

Évolution du projet

Interrogé sur la nature des approvisionnements en bois, l'entrepreneur admet un changement de cap. « Quand nous avons commencé à travailler sur le projet avec Jean-Baptiste Geneste et Sébastien Oddo, les deux associés de Cimaj, nous avons d'abord pensé avoir recours à l'exploitation forestière et à la sylviculture fine pour faire nos bûches. Le dispositif initial prévoyait une unité extérieure de broyage pour transformer le bois rond et une zone de stockage. Nous l'avons abandonné durant l'été 2024 quand nous avons constaté qu'il y avait suffisamment de menuiseries et de scieries, en plus de l'usine de cellulose Fibre Excellence de Saint-Gaudens, pour nous fournir en déchets de bois », explique Alexis Saurine.

À cinq mois de l'ouverture de l'usine, prévue fin juillet, l'entrepreneur assure avoir trouvé suffisamment de matière première pour produire 6000 tonnes de bûches densifiées, dans un rayon de 60 km autour de l'usine. L'objectif étant d'atteindre les 12.500 tonnes dans cinq ans. « Avec 6000 tonnes, l'usine est rentable. Il nous manquerait 3000 à 3500 tonnes qui seraient disponibles chez Fibre Excellence. Nous sommes actuellement en pourparlers. »

Le directeur de l'usine l'assure, les bûches d'Estadens proviendront « uniquement » de produits de recyclage de scieries et menuiseries locales et de l'industrie papetière. Quant à la chaudière biomasse, précise Alexis Saurine, elle sera alimentée en « déchets de bois de classe A », type palettes, et en déchets d'élitage fournis par des agriculteurs, des paysagistes et par un exploitant forestier ariégeois spécialisé dans le bois énergie.

« C'est le projet initial avec l'unité de broyage qui figure dans le dossier ICPE mais, depuis, nous avons changé notre fusil d'épaule », confirme Jean-Baptiste Geneste, associé-gérant de Cimaj. « Seule de la vapeur d'eau va se dégager des cheminées. Cette usine est 100 % écologique. C'est parce qu'elle répond à un très haut niveau d'exigences que nous avons déjà pu obtenir 300.000 euros de subventions de la part du Fonds vert et de l'Ademe. Nous allons la monter et apporter la preuve qu'elle est sans impact sur l'environnement. C'est dans nos valeurs. Nous ne sommes pas les capitalistes que les personnes opposées au projet décrivent. »

Les engagements de Cimaj n'ont pour l'instant pas trouvé écho chez leurs détracteurs qui jugent cette usine inconciliable avec le nouveau parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, en cours de construction et qui englobera 195 communes dont Estadens. Ils ne manqueront sans doute pas de l'exprimer dans le cadre de l'enquête publique sur la charte du PNR qui va démarrer le 14 mars prochain et se terminera le 14 avril.

Johanna Decorse